

APPEL À PROJETS

L'inclusion au cœur de l'habitat

FAVORISER L'INCLUSION ET L'AUTONOMIE DES SENIORS
ET/OU DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



CANDIDATEZ DU 6 FÉVRIER 2023 AU 31 MARS 2023
EN TRANSMETTANT VOTRE DOSSIER À FONDATION@CA-NORDDEFRANCE.FR

Contexte

Le maintien de la qualité de vie des seniors (en particulier les plus défavorisés et les plus isolés) et des personnes en situation de handicap est un enjeu majeur de notre société. L'allongement de la vie avec des handicaps ou des maladies évolutives est également un fait social à prendre en compte.

Le logement est un facteur essentiel de la qualité de vie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Il conditionne leur autonomie et le maintien des relations sociales.

**LA FONDATION D'ENTREPRISE CRÉDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE,
LA FONDATION DU NORD ET
LA FONDATION DES NOTAIRES NORD-PAS-DE-CALAIS**

ont décidé de lancer un appel à projets innovant pour encourager l'habitat inclusif en faveur de ce public.

Objectifs de l'appel à projets

Il vise à soutenir les projets favorisant la qualité de vie des seniors de + de 65 ans ou des personnes en situation de handicap au moyen d'habitats inclusifs pouvant être intergénérationnels. Ces projets permettront la préservation de l'autonomie ainsi que le maintien d'une vie familiale et d'une vie sociale ouverte sur l'extérieur.

LES PROPOSITIONS D'HABITAT PRÉSENTÉES COMPORTERONT LES 3 DIMENSIONS SUIVANTES :



HABITAT INCLUSIF

Solutions permettant un habitat adapté, dans un environnement sécurisé et prévoyant des lieux et des temps communs partagés.



INCLUSION SOCIALE

Solutions d'habitat permettant un accompagnement à la vie sociale, culturelle et associative, intégrant une démarche participative dans le montage du projet, intégrant la participation à la vie collective et aux prises de décision, ouvertes sur l'environnement extérieur.



PRÉSERVATION DE L'AUTONOMIE

Solutions d'adaptation du logement actuel pour permettre le maintien à domicile ou d'habitats spécifiques, permettant de préserver l'intimité des personnes et favorisant une bonne hygiène de vie.

Eligibilité

- Les initiatives doivent s'inscrire dans le long terme. Les projets doivent pouvoir bénéficier au plus grand nombre ; les projets individuels ne seront pas retenus.
- Le soutien sera fléché sur des dépenses d'investissement permettant le déploiement durable du projet.

Les publics visés

- Seniors de plus de 65 ans et/ou personnes en situation de handicap quel que soit l'âge
- Résidant dans le Nord ou le Pas-de-Calais.



Qui peut candidater ?

L'appel à projets s'adresse aux **structures éligibles au dispositif du mécénat** (conformément aux articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts), **dont l'action a un impact sur les habitants du Nord et du Pas-de-Calais**, qui cherchent plus particulièrement à répondre :

- A un besoin non ou mal satisfait en matière de logement
- A l'enjeu lié à l'autonomie des personnes âgées et personnes en situation de handicap
- A la problématique de l'isolement social.

PEUVENT NOTAMMENT CANDIDATER (critères cumulatifs) :

- Les structures d'intérêt général exerçant une activité non lucrative, non réservée à un cercle restreint de personnes et soumise à une gestion désintéressée
- Les structures déployant leur projet dans le Nord ou le Pas-de-Calais
- Les structures ayant au moins 6 mois d'existence.

NE PEUVENT PAS CANDIDATER :

- Les personnes physiques
- Les entreprises commerciales
- Structures non éligibles (conformément aux articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts).



Seront particulièrement appréciés les projets

- Socialement et localement innovants
- S'inscrivant sur le long terme
- Bénéficiant au plus grand nombre
- Dont le coût financier à supporter pour le bénéficiaire permet un reste à vivre décent
- Impliquant les personnes âgées et/ou en situation de handicap
- Impliquant des partenaires et facilitant les synergies d'acteurs
- Situé en zone rurale ou périurbaine.

Ne seront pas prioritairement retenus

- Les projets uniquement centrés sur la construction de logements
- Les projets uniquement tournés vers l'innovation numérique sans associer d'impact social.



MODALITÉS DE SOUTIEN

La dotation globale maximale de l'appel à projets est de 350 000 €.

Au total, entre 12 et 20 projets devraient pouvoir être soutenus.

Le jury se réserve cependant le droit d'en soutenir plus ou moins en fonction du nombre et de la qualité des dossiers reçus.

Le montant de l'aide sera déterminé en fonction des besoins du projet et de son caractère innovant.

JURY

Il sera composé de représentants de chacun des trois partenaires et de personnalités qualifiées extérieures, représentatives du monde de l'habitat, du milieu associatif ou universitaire.

Calendrier



La période du dépôt des candidatures s'étend

**DU 6 FÉVRIER 2023
AU 31 MARS 2023**



Le dossier de candidature est en ligne sur les sites :

<https://fondation-candf.fr/> - <https://lafondationdunord.org/> - <https://www.lereflexenotaire.fr/>



Il devra être téléchargé et envoyé via le mail de la Fondation d'Entreprise Crédit Agricole Nord de France : fondation@ca-norddefrance.fr



**La présélection et la sélection des dossiers auront lieu en avril et mai 2023.
Les porteurs de projets présélectionnés viendront présenter leur projet devant un jury.
Tous les candidats seront informés par email.**

Les partenaires



La Fondation d'Entreprise CA Nord de France a vocation à soutenir des projets d'intérêt général porteurs de développement et de sens sur son territoire. Elle intervient dans des domaines correspondant à des enjeux – clés pour le Nord et le Pas-de-Calais : accompagnement social et éducatif, développement socio-économique, recherche médicale, enseignement supérieur & innovation, culture et patrimoine. Elle illustre la volonté du Crédit Agricole Nord de France d'agir en partenaire durable auprès de ceux qui initient ou développent des projets socialement utiles, pérennes, à impact et innovants.



La Fondation du Nord, abritée sous l'égide de la Fondation de France, soutient des initiatives pour l'inclusion des personnes les plus fragiles. Elle associe l'expertise du Département du Nord en matière de solidarité et l'esprit d'entreprendre de la sphère économique pour faire émerger des projets innovants dans les territoires. L'inclusion par l'emploi, l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et l'accompagnement des personnes les plus fragiles et notamment les jeunes, sont autant d'enjeux qui nécessitent de jouer collectif. Depuis sa création en 2018, elle a accompagné 45 projets venant en aide aux Nordistes, avec un objectif commun : permettre à chacun de rester acteur de sa vie.



La Fondation des Notaires 59-62, abritée sous l'égide de la Fondation de Lille, a pour objet principal de soutenir ou mettre en œuvre des projets d'intérêt général à but non lucratif en faveur des personnes en situation difficile ou modeste, vulnérables et/ou dépendantes afin d'améliorer leurs conditions de vie, en agissant dans le domaine du logement et pour l'accès à l'éducation et à la formation ; de soutenir ou mettre en œuvre des projets d'intérêt général à but non lucratif dans le domaine de l'environnement et du patrimoine. La Fondation s'attachera surtout à soutenir des solutions inscrites dans le long terme, sur le territoire des départements du Nord et du Pas-de-Calais.